



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de la protection animale
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

N° NOR AGRG1416858N

Note de service

DGAL/SDSPA/2014-628

28/07/2014

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Bilan de l'opération protection animale vacances 2013.

Résumé : La présente note de service dresse le bilan des actions menées dans le cadre de l'opération protection animale vacances (OPAV) qui s'est déroulée en 2013 du 15 juin au 15 septembre et du 1er au 31 décembre. Ce bilan a été établi sur la base d'extractions du système général d'information de la DGAL(SIGAL).

Textes de référence : Note de service DGAL/SDSPA/N2013-8073 du 16 avril 2013.

Comme chaque année, le dispositif « opération protection animale vacances » (OPAV), qui s'inscrit dans le cadre général de l'opération interministérielle vacances (OIV) pilotée par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a été reconduit. **Les contrôles liés à cette opération se sont déroulés en 2013 sur une période étendue du 15 juin au 15 septembre et du 1er au 31 décembre 2013.**

L'objectif de cette opération est de réaliser des contrôles renforcés sur certains types d'établissements ayant une activité en augmentation en période estivale : pensions, refuges, fourrières pour animaux, établissements détenant des équidés, manifestations consacrées aux animaux.

En 2013, il était demandé aux DD(CS)PP et aux DAAF de porter leur attention, lors de leurs contrôles des établissements concernés, sur l'application de l'arrêté de 31 juillet 2012 relatif aux mentions essentielles devant figurer sur les équipements et au contenu du document d'information et de l'attestation de cession.

Bilan quantitatif des inspections

Lors de l'OPAV 2013, 1893 inspections sur site (2220 en 2012) ont été enregistrées dans SIGAL pour les classes ateliers du pôle « animaux de compagnie et de loisirs » (cf. **illustration 1**).

La valeur absolue cible en nombre d'inspections à réaliser sur site (5% de la somme totale du nombre d'ateliers des 7 classes ateliers cibles de l'ordre de service d'inspection) a été atteinte au niveau national avec 6,17%. Le nombre d'inspections sur site enregistrées dans SIGAL dans le cadre de cette opération est en diminution par rapport à 2012.

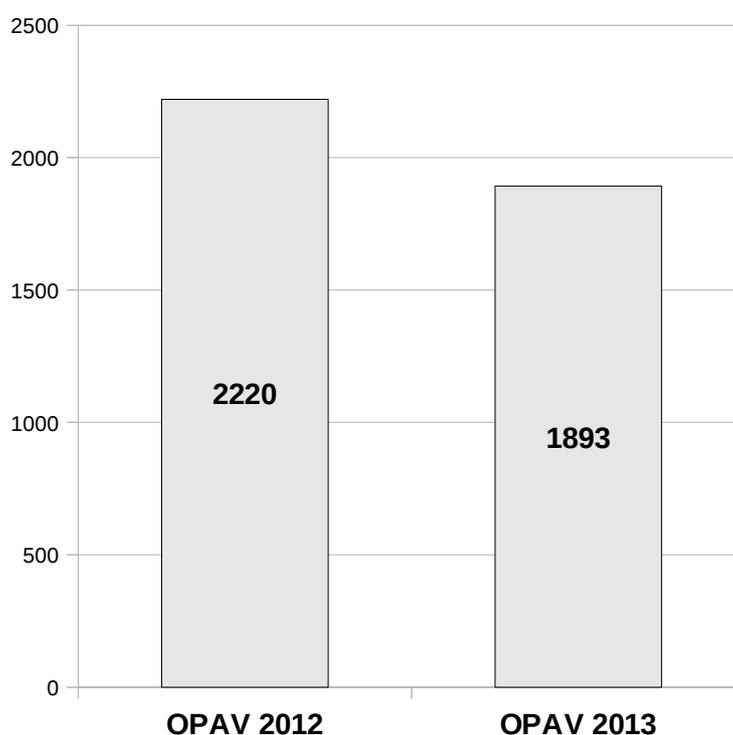


Illustration 1 : Nombre d'inspections sur site OPAV 2012 – 2013

Il peut être noté que les 2 classes ateliers ciblées dans le cadre de l'action spécifique portant sur l'application de l'arrêté du 31 juillet 2012 (animaleries et élevages) ont concentré 38% des interventions hors contrôles expositions (cf. **illustration 2 et 3**).

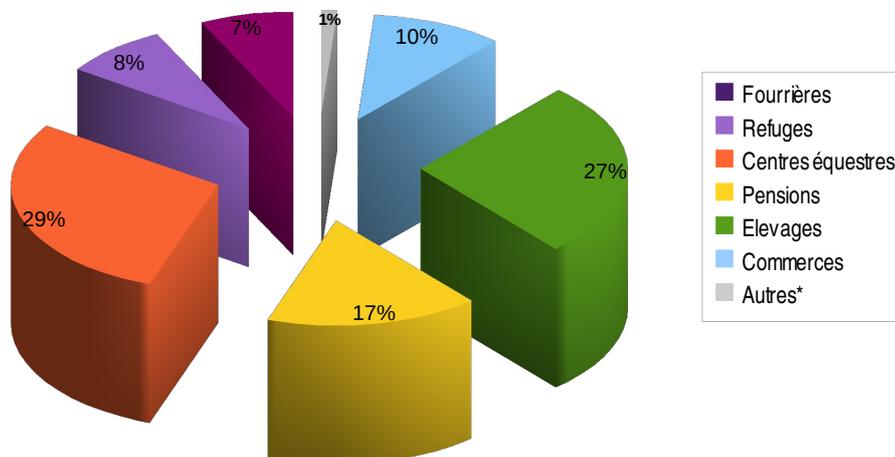


Illustration 2 : Nombre d'inspections sur site par classe d'ateliers – OPAV 2013

* Expositions, centres de dressage et d'éducation canine, ateliers de toilettage etc.

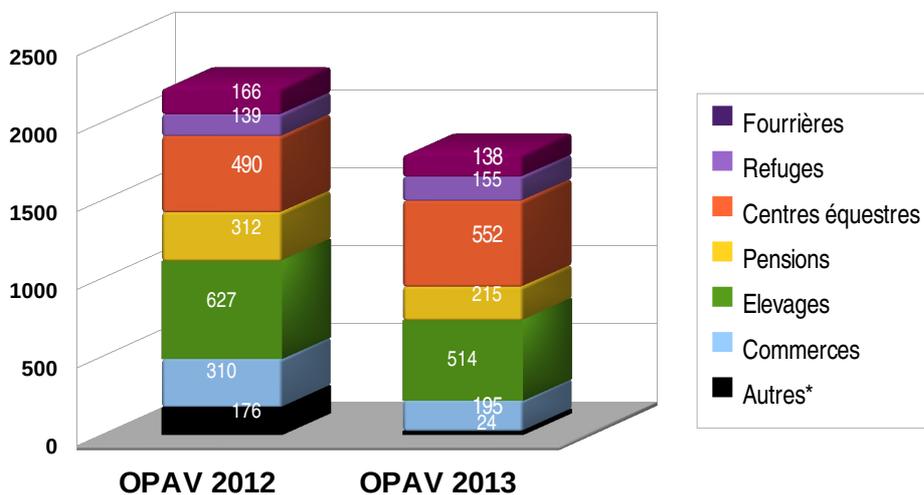


Illustration 3 : Nombre d'inspections sur site - OPAV 2012 et OPAV 2013

* Expositions, centres de dressage et d'éducation canine, ateliers de toilettage etc.

Comme les années précédentes (cf **illustration 4**), et conformément aux priorités nationales d'inspections définies, les inspections réalisées dans le cadre des OPAV représentent une part majoritaire des contrôles réalisés durant l'année sur le domaine d'activité. Plus de 65% **des contrôles ont ainsi été réalisés au cours de cette période.**

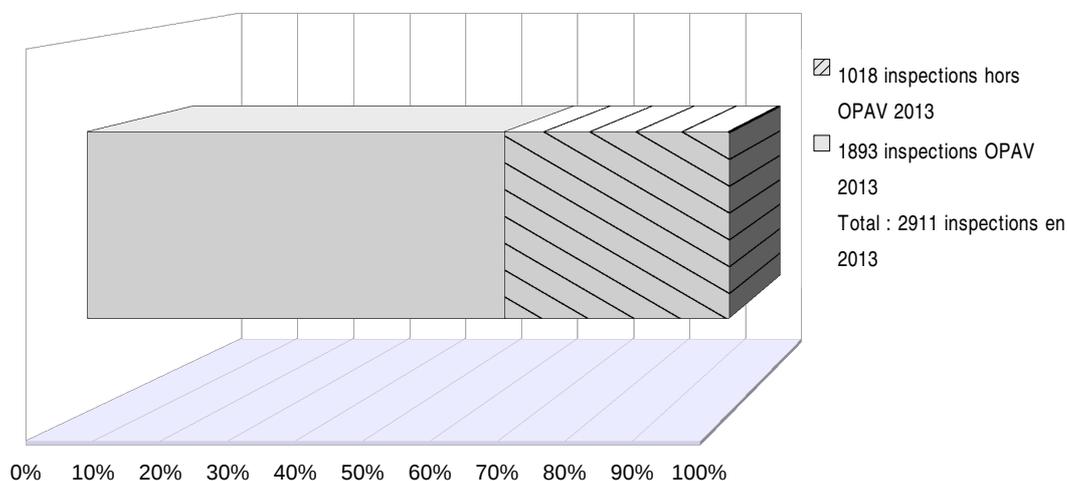


Illustration 4 : Nombre comparé d'inspections sur site OPAV 2013 / année de référence

Le **tableau 5** ci-dessous présente les pressions d'inspection exercées au niveau national par classe d'ateliers :

Tableau 5

Classe d'ateliers	Nombre d'ateliers	Nombre d'inspections sur site OPAV 2013	Pression * d'inspection OPAV 2013	Nombre annuel d'inspections sur site **	Pression * d'inspection annuelle **
Fourrière	693	138	20%	206	30%
Refuge	669	155	23%	216	32%
Pension (autres animaux que rente)	3712	315	8,5%	406	11%
Élevage (autres que animaux que rente)	14839	514	3,5%	963	6,5%
Vente à titre commercial animaux de compagnie	1974	195	10%	297	15%
Centre équestre	8399	552	6,5%	772	9%
TOTAL	30286	1869	6,17%	2860	9,4%

* Pression d'inspection = Nb d'ateliers d'une classe inspectés x 100/ Nb d'ateliers ouverts de la même classe

**Période de référence 01/01/2013 – 31/12/2013

Si **28%** des résultats d'inspection sont conformes, **8%** des inspections ont toutefois révélé des non-conformités majeures, notées « D ». Par ailleurs, **65%** des inspections ont permis de constater des non-conformités mineures (« B ») ou moyennes (« C »). Une autre lecture indique un pourcentage de résultat conforme et de non conformités mineures de 68%. Les constats montrent une légère diminution des non-conformités moyennes (- 2%) et une augmentation des établissements conformes ou avec des non-conformités mineures (+ 2,5%).

L'efficacité de ce type d'opération est fondée sur la pression d'inspection exercée durant la période considérée et les suites administratives et/ou pénales prononcées. On note une augmentation du nombre des suites administratives et pénales **enregistrées** dans SIGAL par rapport à 2012 :

- 90 avertissements**
- 124 procédures administratives (mises en demeure, arrêtés préfectoraux, fermetures...)**
- 11 procès-verbaux**

Le **tableau 8** ci-dessous détaille les résultats :

Tableau 8

	OPAV 2012	OPAV 2013	01/01/2013 - 31/12/2013
Avertissements	80	90	127
Procédures administratives (mise en demeure, arrêté préfectoral, fermeture)	133	124	240
Procédures judiciaires	27	11	39

La saisie du programme SPR25 et des descripteurs de type « courrier transmis » dans SIGAL par les services n'étant pas systématique, il reste difficile de conclure à une tendance à l'échelon national.

Le Directeur Général Adjoint
 Chef du Service de la Gouvernance
 et de l'International – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT